
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mars 2022
CONVOCAION DU 11 mars 2022

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald, M. RAGOT Lionel, conseillers.

Absente excusée : Mme CANESTRARO Jocelyne (représentée par Mme BUIS)

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 15 février 2022,
- * Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021,
- * Vote des budgets primitifs 2022,
- * Implantation SRO – Fibre – Convention annule et remplace DCM 2022-03,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

* Approbation du procès-verbal en date du 15 février 2022

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2022-08. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement.

Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

1. COMMUNE

-Approbation du compte administratif de la commune 2021 :

Le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de	189 124,63 €
Un excédent d'investissement avant reste à réaliser de	89 165,70 €
Des Restes à Réaliser en dépense d'investissement de	469 692,74 €
Des Restes à Réaliser en recette d'investissement de	315 478,00 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur MARANDEL Hervé, 1^{er} Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2021, puis le compte administratif 2021 de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire revient.

- Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2021 :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 :	65 049,04 €
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté 002 :	189 124,63 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté 001 :	89 165,70 €

2. Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

-Approbation du compte administratif de la commune 2021 :

Le compte administratif présente :

Un déficit de fonctionnement de 11 362,56 €

Un déficit d'investissement de 18 556,72 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur MARANDEL Hervé, 1er Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2021, puis le compte administratif 2021 de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire revient

- Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2021 :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 0.0 €

Résultat de fonctionnement déficitaire reporté 002 : 11 362,56 €

Résultat d'investissement déficitaire reporté 001 : 18 556,72 €

2022-09. Vote des budgets primitifs 2022

Le conseil municipal décide de voter le budget communal par chapitre.

1. COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 576 520,63 €

Section d'investissement : 548 519,09 €

2. Assainissement

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 12 590,56 €

Section d'investissement : 18 556,72 €

2022-10. Implantation SRO – Fibre – Convention, annule et remplace DCM 2022-03

Monsieur le Maire explique que le département de l'Yonne a établi un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique dans la perspective du déploiement du Très Haut Débit sur le département.

Le 14 décembre 2018, le Conseil départemental du département de l'Yonne a pris une délibération de principe visant à lancer cette consultation ayant pour objet la concession de travaux et services pour le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de l'Yonne.

YCONIK assurera, sur une durée de 30 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la Délégation de Service Public YCONIK.

YCONIK souhaitant privilégier l'accord de volonté entre les parties, propose de définir conventionnellement les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique THD sur le domaine public non routier de la commune.

À la suite d'une erreur du technicien, Monsieur le maire explique que la société YCONIK nous propose 2 emplacements pour l'implantation du SRO :

- 1) Dans le virage de la D320 en face de l'entrée du cimetière,
- 2) Contre le mur du cimetière,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De choisir l'emplacement n°2.
- Autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit d'YCONIK et tous les documents nécessaires.

***Questions diverses :**

- Distributeurs boulangerie : Le boulanger abandonne ce projet.

- Signalisations : RDV jeudi 17 mars 2022.

- Le conseil valide les travaux d'aménagement de la piste de l'étang pour le SDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.